

LE MESSAGER SYNDICAL

- Organe Mensuel des Syndicats de Travailleurs Chrétiens Nantais

Administration et Rédaction : 5, Rue de Bel-Air, Nantes

CONVOICATIONS

SERVICE D'ACHATS EN COMMUN

Commission de vente : 11 juin, 18 h. 30.
Commission d'achat : 18 juin, 18 h. 30.

COMMISSION DES FÊTES

Mercredi 8 juin, 18 h. 30

SYNDICAT DES EMPLOYÉS

Le 18 juin, à 18 h. 30, au Siège social, 6, rue de Bel-Air, sont instamment priés d'assister, tous les syndiqués préparateurs en pharmacie. — Ordre du jour : fondation et organisation du groupe des préparateurs en pharmacie.

Service d'achats en commun

APERÇU DE QUELQUES PRIX :

Tapioca, le paq. de 250 gr.....	0.50 et	0.60
Café, le demi-kilo.....	3.85 et	4.40
Riz caroline extra, le demi-kilo.....	1.15	
Huile de table, le litre.....	3.30	
Sel gris, le kilo.....	0.35	
Lessive, le kilo.....	0.65	
Eau de Javel, le litre.....	0.50	
Savon 72 o/o, le morceau de 0.400 g.	0.90	

RÉUNION D'ÉTUDES

Le jeudi 12 mai, nous avions notre deuxième réunion d'études sociales. Notre conférencier, M. René de Cornulier de Lucinière, avait pris comme sujet : « L'individu dans la Collectivité et la Nécessité de sa Formation sociale. » L'orateur nous démontra le travail social accompli par la Verrerie ouvrière de Carmaux, des Usines Fiat et aussi les mouvements sociaux qui agitent l'Angleterre en ce moment. De tous ces faits, tirant les conclusions qui en découlent, il nous exposa la nécessité de l'unité des directions, mais aussi, à côté, la formation des élites qui doivent collaborer à la bonne marche des groupements auxquels elles sont attachées. A la suite de cette conférence, un peu ardue, peut-être, mais si imprégnée de sens social et d'enseignements, nous avions le plaisir de voir se dérouler devant nos yeux, grâce à l'aimable complaisance de notre ami J. D., les scènes inénarrables de cet artiste qu'est « Lui » et les succès cynétiques de ce valeureux Brown.

Au Auditeur.

Syndicat des Employés

Le vendredi 20 juin, à 19 h. 30, s'ouvre la réunion mensuelle du bureau syndical. La parole est d'abord donnée aux délégués de retour du Congrès national de la C. F. T. C. M. Pressensé nous fait revivre ces trois journées de labeur. Le 14 fut consacré à la Fédération des Employés ; des rapports intéressants qui y furent exposés et discutés il ressort que notre Fédération nationale compte à l'heure actuelle 57.000 membres. Le 15 fut une journée d'organisation syndicale où furent discutés les différents moyens de propagande et de développement. Enfin, le 16, ce fut le tour des assurances sociales ; il fut adopté, en principe, un barème de versement, assurant au salarié une vieillesse à l'abri du besoin, les cas de maladie, de chômage et d'accidents de travail.

Notre président Fargier, au nom du Bureau, remercie nos délégués du dévouement dont ils ont donné la preuve par leur présence à ces séances du Congrès.

M. Pressensé rend compte qu'en réponse à notre demande, le Conseil de la C. F. T. C. adopte le principe de l'organisation d'un Congrès régional de l'Ouest pour le mois d'octobre prochain. Le Congrès aurait lieu sous la présidence de M. Delafoy, député de Nantes, et serait précédé d'une journée d'étude sociale présidée par M. François Saint-Maur, sénateur de la Loire-Inférieure.

Fargier rend compte que le Conseil juridique fonctionne normalement : les consultations demandées sont nombreuses, et nous donnons du travail à nos six avoués et avocats qui ont bien voulu assumer cette tâche.

Riolland rend compte de la proposition des employés de banque de fonder, pour

nos syndicats, un Conseil financier. Après discussion, le principe en est adopté et sera présenté à la prochaine réunion du Bureau de l'Union départementale.

Babaud rend compte que les cotisations rentrent assez bien cette année : il n'y a plus qu'une douzaine de récalcitrants, qui n'ont pas encore acquitté leur dette annuelle ; le Bureau décide de leur adresser un mois de crédit, et que passé ce délai il leur sera envoyé un avertissement les invitant à payer, faute de quoi il sera procédé à leur radiation complète du Syndicat.

Le Bureau prononce l'admission de trois nouveaux syndiqués.

Fargier rend compte des démarches faites par le groupe des employés merciers et drapiers pour obtenir la semaine anglaise ; par la volonté d'une seule maison, la question est difficile à résoudre ; les pourparlers n'en continuent pas moins. Espérons qu'avec de la ténacité nous finirons par obtenir une décision favorable à cette réforme.

Il est question ensuite des travaux d'aménagement et des grosses réparations qui s'imposent à notre immeuble syndical ; ces travaux vont bientôt commencer. Une solution favorable, pour notre Service de placement, est en bonne voie pour le moment ; le Bureau mandate son président pour continuer les pourparlers et faire aboutir cette question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le Secrétaire,

CARON.

POUR NOS CHERS ENFANTS

Où, mes chers enfants, c'est pour vous cet article ! Nous avons fait le projet de créer, pour vous, dans le Syndicat, un groupe spécial ; pour en faire partie, il vous suffira d'être affilié vous-mêmes au Syndicat ou bien, si votre âge ne le permet pas — car nous acceptons pour ce groupe les enfants à partir de huit ans — que votre papa soit syndiqué. Comme condition, ce n'est pas dur, et ce groupe, pourquoi est-ce faire ?... De l'éducation physique, c'est-à-dire que l'on vous donnera, deux ou trois fois par semaine, des leçons de gymnastique et cela sous la direction d'un docteur-médecin qui veut bien assumer la tâche de diriger vos efforts et qui, plus est, de mettre à notre disposition, pour cela un beau terrain et tous les agrès nécessaires.

Dans ses grandes lignes, voilà le projet que je forme pour vous :

1^{er} groupement, pour les garçons de 8 à 11 ans ;

De 11 à 16 ans, et au-dessus de 16 ans, groupe de préparation militaire.

Pour nos fillettes, même groupement d'âge, avec la préparation militaire en moins.

Et ce projet, quand sera-t-il mis à exécution ?... Mes chers enfants, quand vous voudrez ! Les professeurs, le terrain, les agrès vous attendent.

J'ai eu le bonheur de pouvoir visiter le terrain en détail, et j'y ai fait un beau rêve, il ne dépend que de vous pour que l'on puisse le voir se réaliser. Je vous y ai vu tous, très nombreux, évoluant soit au trapèze, soit à la barre-fixe, soit au tennis... et dans une belle fête où toutes vos familles étaient là présentes, pour vous voir et vous applaudir. Ne sera-ce qu'un rêve ? Non ! je ne le crois pas, car tous vous voudrez profiter de ce nouveau service syndical, et vous demanderez à votre père qu'il vous fasse inscrire au groupe d'éducation physique.

Les inscriptions seront reçues tous les vendredis, à la permanence, de 6 h. et demie à 8 heures du soir, au Siège, 6, rue de Bel-Air.

E. FARGIER.

Syndicat de la Métallurgie

Le 11 juin, à 14 heures, réunion du Bureau.

Le 19 juin, à 9 h. 30, Assemblée générale ; la présence à cette assemblée est de rigueur ; il y sera donné connaissance du compte-rendu du Congrès fédéral ; un rapport sera présenté sur le projet de loi nouveau sur les assurances sociales.

Enfin sera discuté le programme de travail syndical à mettre en œuvre en octobre prochain : conférences, tracts, action extérieure.

La période de tâtonnement inhérente à toute formation est passée. Nous devons assurer notre vitalité par une action extérieure plus intense, faire connaître davantage le programme social catholique, programme de réalisation basé sur la justice et qui seul peut consacrer l'entente cordiale nécessaire et indispensable entre le capital et le producteur sans laquelle notre cher pays ne pourra se relever et restera la proie des mercantis et des juifs et à la merci d'une nouvelle invasion boche.

Le Secrétaire,

GUERIN.

Notre camarade Bonnet a eu la douleur de perdre son père. Nous lui présentons, ainsi qu'à sa mère, toutes nos plus affectueuses condoléances et recommandons aux prières de tous nos syndiqués l'âme du défunt.

UNION DÉPARTEMENTALE des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de la Loire-Inférieure

Séance du 4 mai

M. Pressensé qui avait adressé à la Mairie une demande de prêt de drapeaux pour la fête de Jeanne d'Arc, informe le bureau qu'il n'a pas encore reçu de réponse définitive, mais qu'il est probable que nous n'aurons rien, la ville n'ayant pas assez de drapeaux.

M. Pressensé demande qu'à chaque réunion il soit donné lecture du procès-verbal de la séance précédente, ainsi que des comptes rendus des diverses Commissions et des communications de la Confédération.

Il demande également qu'un ordre du jour soit envoyé au préalable à tous les membres du bureau afin que chacun puisse étudier les différentes questions.

Il est également demandé que les séances commencent à l'heure exacte, et qu'on ne soit pas obligé d'attendre les bavards incorrigibles qui ont toujours d'excellentes choses à dire à l'un ou à l'autre.

La Commission des fêtes trouvant qu'il n'était pas possible, vu l'état du local, d'organiser une kermesse, le bureau estime qu'il est fort simple de mettre le local en état, il suffit de le nettoyer ; c'est pourquoi il adresse un pressant appel à tous ceux et à toutes celles qui font la semaine anglaise pour qu'ils viennent le samedi participer à la corvée de quartier.

La kermesse aura donc lieu. D'autres questions ont été abordées, mais elles seront étudiées par le conseil des délégués.

Le secrétaire : J. CARON.

NAISSANCE

Le 15 mai, Germaine Ricordel, 6^e enfant de notre ami Maurice Ricordel. Nous demandons à Dieu qu'il bénisse cette nombreuse et intéressante famille.

Le chirurgien-dentiste, DOCTEUR LEMÉE, 110, rue de Coulmiers, consent aux Syndiqués une réduction sur son tarif (environ 50 o/o).

PHARMACIE GRELARD, place Saint-Similien, 10 o/o de remise sur présentation de la carte syndicale.

COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES

15, rue du Calvaire

TOUS LES TISSUS

NANTES

15, rue du Calvaire

La plus importante organisation spécialisée dans le TISSU

MAISONS DE VENTE DANS LES PRINCIPALES VILLES DE FRANCE

Pour tous vos Achats

Adressez-vous

A LA PREMIÈRE MAISON

EN TISSUS & CONFECTIONS

Georges GANUCHAUD & Fils

13, 15, 17, 19, Rue de la Paix. — Succursale : 5, Rue Crébillon, NANTES. — Téléphone 4.31

Les plus grands Assortiments — Le meilleur Marché



TRAVAUX DE COMPTABILITÉ

7 Grands Prix

ÉCOLE PIGIER

39 Médailles d'Or

1^{re} Ecole Pratique de Commerce fondée en France en 1850 — Maison Principale : 19, Boul. Poissonnière, PARIS

Succursales : De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8 — Téléphone 2.14.

De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.

De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

Enseignement Rapide et Individuel : Commerce - Comptabilité - Sténo-Dactylo - Langues, etc.

HOMMES, JEUNES GENS

Inscription à toutes époques de l'Année.

M. BRILLET

Expert-Comptable Directeur-Concessionnaire

DAMES, JEUNES FILLES

Entrées et Salles spéciales Professeurs Dames

Placement gratuit des Elèves par les soins de l'Association Amicale des Anciens Elèves

la force armée pour réprimer les désordres.

Bref les «communes» firent fiasco ainsi que les coopératives. Quant aux «domaines soviétiques», la Pravda du 25 septembre 1920 écrit : Nous devons reconnaître que les résultats acquis montrent combien peu fut fait pour l'organisation des exploitations agricoles soviétiques. Après deux ans de travail nous aboutissons non à une organisation, mais à une désorganisation complète.

Il est rare de trouver un domaine où la terre soit convenablement cultivée et ensemençée, où la récolte soit faite à temps, les foins rentrés ; il n'y en a presque pas où l'Etat n'éprouve pas de pertes. Les domaines soviétiques ne sont remarquables que par le rendement extrêmement bas du travail, par les conditions de vie anti-sanitaires, par leur esprit « anti-soviétique ».

Je n'insiste pas sur la situation des ouvriers qui travaillent dans ces domaines soviétiques. D'après l'inspecteur du travail agricole Cherchhoff, ils habitent des «maisons en ruines» ; ils «sont déguenillés», et ne reçoivent ni vêtements ni chaussures. Il n'y a pas d'école et la durée du travail n'est pas limitée. Je renvoie pour les détails au livre de M. Zagorsky, mais voilà le résultat de la «nationalisation» des terres «par les bolcheviks».

Un observateur anglais, Bertrand Russel, après un voyage en Russie, concluait ainsi dans son étude de mai 1920 :

Sur tout le développement de la Russie, écrit-il, et du bolchevisme, depuis la révolution d'octobre, plane une fatalité tragique. En dépit des succès extérieurs, la faillite intérieure a suivi des étapes inévitables, étapes qu'un esprit suffisamment pénétrant aurait pu prévoir dès le début. En provoquant l'hostilité du monde extérieur, les bolcheviks ont été amenés à provoquer l'hostilité des paysans et finalement l'hostilité ou l'apathie totale de la population industrielle et urbaine. Ces diverses hostilités ont abouti à un désastre matériel et le désastre matériel a amené la débacle morale. La source dernière de tous les maux git, en définitive, dans la conception bolcheviste de la vie, son dogme de haine, et dans l'idée que la nature humaine peut être complètement transformée par la force.

Enfin Merrheim cite un document qui éclaire d'un jour parfaitement net la mentalité bolcheviste.

Il s'agit d'une proclamation lancée par avion dans Cronstadt au moment de la dernière révolte des marins.

Il était ainsi rédigé :

«Prenez garde ! Cronstadt doit être livré à midi. Les bâtiments et les forts ne devront pas être détruits. Si cet ordre n'est pas exécuté, toute la population de sept à soixante ans sera fusillée, les familles des soldats et des officiers seront recherchées dans les villes et à la campagne et seront exterminées».

C'était signé : Trotsky !

CHRONIQUE FEMININE

L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Les raisons professionnelles du choix du métier

Après avoir examiné les raisons d'aptitudes personnelles et les raisons familiales, voyons les raisons professionnelles qui peuvent guider le choix du métier, soit les conditions de salaire, de durée du travail, d'hygiène. Ajoutons aussi les conditions de moralité qui feront l'objet d'un article spécial.

Le salaire est souvent la première, quelquefois l'unique chose que, d'un œil un peu simpliste, les travailleuses considèrent en choisissant tel ou tel métier. Elles le font de plusieurs façons.

Les unes ne pensent qu'à gagner immédiatement et adoptent le premier métier venu qui le leur permet, sans s'apercevoir que cet avantage du gain immédiat n'est que trop chèrement payé par l'impossibilité d'améliorer sa situation de l'avenir. Telle fillette qui, dès 13 ou 14 ans «a gagné» en faisant des courses, en mettant en boîtes des savons, en étiquetant des produits de pharmacie ou en faisant tous autres travaux de manutentionnaire ou de conditionneuse est vouée à exécuter ce même labeur monotone, durant toute sa vie de travail et sans espoir d'accroître beaucoup son gain. Elle sera de plus la première atteinte par le chômage parce que son genre de travail est aisé à remplacer — elle aura aussi plus de peine qu'une autre à se tirer d'embarras pendant le chômage car ses capacités très limitées lui rendent à peu près impossible le changement de métier.

Avant la guerre, dans la période où sévit le plus àprement le sweating-system, il était capital d'indiquer l'inconvénient de choisir un de ces métiers à domicile (lingerie, jouets, broderie, fleurs...) insuffisamment payés; le fait de s'offrir pour les exécuter permettait de continuer à donner ces salaires insuffisants, ou même de contribuer à les rendre plus bas encore. Quoiqu'il y ait encore fort à faire sur ce terrain, néanmoins des résultats sérieux sont acquis depuis la loi de 1915 et ce n'est pas particulièrement contre la sous-concurrence ouvrière dans le travail à domicile qu'il faut mettre en garde la jeune ouvrière. Mais le principe reste et il trouve actuellement dans les difficultés du placement en temps de chômage une nouvelle application pratique. Certes, une certaine réduction de salaire est, dans la crise actuelle, admissible. De même que le patron réduit le taux de ses bénéfices, de même le travailleur doit consentir à un certain abaissement de salaire pour la part de salaire qui représentait sa part de profit légitime dans la prospérité de l'industrie. Mais on ne saurait admettre que le salaire tombe en dessous de son niveau vital. Et c'est ici que des travailleuses peu averties ou insuffisamment conscientes de leurs responsabilités peuvent se faire les unes aux autres une concurrence en acceptant une rémunération insuffisante. Que la fillette qui débute dans la vie de travail songe à cela.

Il serait même très légitime (et il faut le considérer comme un indice de saine ambition, d'énergie et de fierté) qu'elle aspire à un «bon métier» confortablement rémunéré. Pourquoi non ? Mais alors, si elle se dirige vers ces métiers ou ces emplois aux forts salaires, qu'elle soit résolue en même temps à leur donner la mesure d'effort, de conscience, de travail, de responsabilité qu'ils réclament.

Qu'elle sache aussi, dans son ambition d'«arriver», accepter que le résultat soit à longue échéance. Telle fillette qui consacre deux ans à faire son apprentissage de bandagiste ou quatre ans pour l'orthopédie, plusieurs années encore pour la retouche photographique, le coloris, la broderie d'or, fait un bon calcul et applique sa patience à un but autrement fécond que la «travailleuse» non spécialisée qui emploie la sienne à supporter la médiocrité persistante de sa situation.

Une fillette devrait, bien plus qu'un jeune garçon encore, examiner dans le métier qu'elle choisit la durée du travail qu'il réclame : sa santé plus fragile et est davantage intéressée et, de plus, cette question de la durée conditionne d'assez près la mission familiale à laquelle elle se prépare. Il est très naturel et très louable, parce que c'est un intérêt chrétienement compris, qu'elles refusent un emploi dans une maison de nouveauté et d'alimentation qui retient son personnel en veillées ou le dimanche. Elle est toute naturelle aussi, la question que l'on entend naturellement poser par la jeune fille qui, au bureau de placement syndical, s'enquiert d'une situation : «Y a-t-il la semaine anglaise ?» Elle peut très légitimement aussi s'assurer d'une place qui lui donne les vacances nécessaires à sa santé. On encore, si c'est vers l'emploi de Banque et d'Administration qu'elle incline, elle peut choisir tel ministère ou tel établissement financier (Crédit Foncier, par exemple), qui fait en ce moment l'essai de la journée anglaise. Mais il faut qu'elle sache, à la faveur de ces loisirs très légitimes, remplir au foyer paternel ses devoirs de famille, se préparer à sa mission familiale personnelle, comme aussi poursuivre le développement de ses facultés intellectuelles et de son savoir professionnel.

Au point de vue de l'hygiène, nous avons déjà mentionné dans notre premier article le système du professeur Amar. Ce savant professeur, docteur du Laboratoire de Physiologie du Travail au Conservatoire des Arts et Métiers, s'est attaché à de très intéressantes études pour diriger scientifiquement l'orientation professionnelle. Il détermine d'abord le «coefficient thoracique», le degré d'émotivité du sujet, d'après sa respiration et sa circulation, l'état organique général enfin, et il conclut d'après cela à la convenance qu'il y a pour son candidat d'exercer un métier sédentaire ou de mouvement. Le «psychographe» permet ensuite au professeur Amar de mesurer les qualités d'acuité des sens, d'adresse, d'attention, de vitesse, d'exactitude, la rapidité et la sûreté du discernement mental, la fatigue d'attention, la résistance des centres nerveux. Certes ces données, toutes scientifiques qu'elles soient, ne peuvent inspirer qu'une orientation générale vers tels groupes de métiers et non pas vers un seul métier déterminé. La même fiche Amar d'orientation professionnelle indiquera aussi bien une graveuse pour orfèvrerie ou une dessinatrice pour bijoux. Mais

l'indication, pour n'être que générale, est à retenir sérieusement. Un bien petit nombre de fillettes iront sans doute faire enregistrer leurs réactions visuelles et tactiles au psychographe Amar.

Toutes cependant devraient s'interroger sur leur état organique et y adapter le métier qui leur assurera l'hygiène convenable. Si tant de jeunes filles font difficilement leur chemin, n'est-ce pas, pour une part, parce que physiquement elles ne sont pas à leur place ? Que celle-ci, déjà nerveuse, n'aille pas à un Central téléphonique qui lui causera du surmenage cérébral ; celle-là, peu résistante, ne devra pas s'offrir à fournir dans une usine un travail de force ; cette autre ne devra pas accepter l'emploi de vendeuse de nouveauté où elle gardera presque constamment la position debout qui ruinera sa santé. De même les jeunes filles aux poumons délicats s'éloigneront des ateliers où la manipulation de la fourrure leur est nuisible...

Concluons que le choix très judicieux d'un métier est vraiment très difficile à une travailleuse isolée, surtout à une jeune travailleuse, et notons le rôle très important que le syndicat joue près d'elle en cette circonstance. Par son service de placement, ses relations professionnelles générales, le syndicat possède une vue d'ensemble des métiers, il peut indiquer que celui-ci a de l'avenir, celui-là peu de débouchés, que cet autre s'encombre de candidats, et que son voisin améliore ses conditions. De plus, le service de placement syndical peut faire peu à peu l'éducation des milieux de travail, maintenir les salaires équitables, exiger pour le personnel qu'il procure de meilleures conditions d'hygiène et de moralité.

Que la jeune travailleuse, avant d'adopter telle profession, prenne donc conseil de son syndicat.

E. NORSO.

Action et Progande de la C. F. T. C

Congrès régional de l'Union Provençale des Syndicats professionnels

Le premier congrès régional de l'Union provençale des Syndicats professionnels s'est tenu à Marseille les 23 et 24 avril 1921. Les trente-quatre syndicats de l'Union s'étaient fait représenter par 144 délégués.

Le samedi 23, dans chaque centre, pour les dames (rue de Seze), 15, rue Marengo, et (l'Abbaye) 39, rue de la Palud, et pour les hommes 58, rue Grignan, il y eut la réception des délégués régionaux et des propagandistes.

Dans ces réunions, les commissions intersyndicales de propagande prirent toutes les dispositions pour la période d'été.

Une tournée de propagande dans la région est prévue pour les mois de mai et de juin avec une journée sociale à Nîmes et une à Arles.

Le lendemain dimanche, à 9 heures, se trouvaient réunis à la salle des ateliers professionnels, 78, rue des Princes, les délégués, les propagandistes et les bureaux des syndicats de Marseille. Etaient présents également les membres les plus influents de la Ligue A. R. E. S., des Secrétariats Sociaux et de l'A. C. J. F.

La séance est présidée par Zirnheld et M. Grandmaire, président de l'U. P. Trois rapports moraux, un par grand centre, sont lus et discutés.

Les résultats obtenus dans notre région sont excellents et quelques questions de propagande seules sont sujettes à discussion.

Zirnheld donne alors quelques sages avis sur la formation des propagandistes et l'action professionnelle.

À midi, les 140 délégués des divers groupes se retrouvaient dans une maison amie pour le déjeuner en commun, qui fut en tous points un des meilleurs moments de la journée, tant par le menu, l'ordonnance de la table que par la gaieté toute fraternelle qui ne cessa de régner.

À 14 heures eut lieu la réunion trimestrielle et statutaire du Conseil de l'Union provençale.

Enfin, à 15 heures précises, commença la séance finale. Successivement, M. Aubrée, Mme Simon, Mlle Danguy et surtout M. Zirnheld exposent l'admirable programme et les belles et pratiques méthodes de la Confédération des travailleurs chrétiens à laquelle est affiliée l'Union provençale.

M. Grandmaire, président de l'U. P., remercie les délégués et les orateurs, et une quête est faite pour les verriers en grève de Laignelet, qui a rapporté 250 francs.

Syndicat professionnel des Cheminots de France du réseau du Nord

Le syndicat professionnel des Cheminots de France du réseau : Nord, affilié à la Fédération des syndicats professionnels des cheminots de France et des Colonies, s'est réuni en Assemblée générale à Lille, le 17 avril dernier.

Après avoir entendu et approuvé les comptes rendus moral et financier, présentés par son bureau, le syndicat fait confiance à celui-ci pour la poursuite des revendications professionnelles entreprises : paiement de la solde des quatre premiers jours de maladie, 15 jours de congé pour tous les agents du réseau, attribution plus équitable, dans les cas dûment justifiés, des congés supplémentaires prévus par le «Statut du Personnel», participation des représentants des syndicats, du personnel à l'élaboration du nouveau régime des retraites, suppression pour la retraite de la limite d'âge inférieure et maintien de la seule condition d'ancienneté de services, soit vingt-cinq années d'affiliation ; limite d'âge extrême fixée pour toutes les catégories de cheminots à 55 ans, sauf pour des cas d'espèce, tout à fait exceptionnels.

Un ordre du jour a été voté, en fin de séance, invitant le bureau à mener une action énergique dans le but de faire rendre justice à «un des militants du syndicat, victime de persécution de la part de son chef de service à l'occasion de l'exercice de ses fonctions syndicales».

Chez les Cheminots

Les syndicats du réseau Etat affiliés à la Fédération des syndicats professionnels des cheminots de France et des colonies, Paris, 5, rue Cadet (9^e), se sont réunis le 17 avril à Sottevilles-lès-Rouen.

Des rapports documentés ont montré la vitalité de cette jeune organisation strictement professionnelle et puisant sa force dans sa doctrine sociale établie sur la justice et la fraternité.

L'Union des syndicats Etat a décidé de réclamer, en particulier, une plus juste répartition des gratifications de fin d'année et un «sursalaire familial» équitable, aussi profitable à la nation qu'aux individus. Des projets pratiques seront établis dans ce sens.

Cette organisation a prouvé une fois de plus son aptitude à grouper tous les cheminots soucieux de l'ordre dans la justice, mais désireux de voir triompher leurs droits légitimes.

Le contrôle ouvrier

Une déclaration de l'Union d'études des catholiques sociaux

La question du contrôle ouvrier a retenu depuis quelques mois l'attention dans les grands pays industriels.

En Allemagne et au Luxembourg, les conseils d'usine ont été légalement constitués, mais, dans ce dernier pays tout au moins, l'expérience est aujourd'hui abandonnée. En Italie, les projets sont nombreux : projet socialiste, projet des syndicats chrétiens, projet Giolitti. Jusqu'à présent aucun résultat pratique n'a été obtenu.

En France, le récent échange de lettres entre Merrheim, au nom de la Fédération des Métaux, et les organisations patronales, a montré qu'entre les conceptions cégétistes et les théories patronales, aucun rapprochement n'était possible. Faut-il donc demeurer dans le statu quo ? N'existe-t-il aucun espoir de voir une collaboration s'établir entre les ouvriers et leurs employeurs ? Par quelle route serait-il possible de s'acheminer vers une forme nouvelle et plus humaine des rapports entre le capital et le travail ?

C'est ce qu'ont recherché les Unions d'études des catholiques sociaux. Leurs sections de Paris et de province ont, au cours de nombreuses réunions auxquelles participaient des industriels, des parlementaires, des techniciens et des représentants des syndicats chrétiens étudié le problème de la co-association.

Elles ont résumé leurs travaux dans une déclaration adoptée, le 12 avril dernier, par le Conseil général de ces Unions, et qui, pose les principes sur lesquels tous les catholiques sociaux sont d'accord, sur cette question si délicate de la participation ouvrière aux bénéfices et à la gestion.

LES ACHETEURS DE
Montres, Pendules, Bijoux
ont le plus grand intérêt à consulter les
CATALOGUES ILLUSTRÉS envoyés FRANCO
PAR **F. AMIET**
Ancien Directeur de l'École
Municipale d'Horlogerie -
MAISON FONDÉE EN 1794 - BESANÇON (Doubs)

Qui sème le vent...

Les dirigeants de la C. G. T. vivent à l'heure actuelle des heures assez critiques.

Violamment attaqués par les minoritaires, ils sont communément traités par eux de jaunes, de renégats et de vendus.

A leurs injures, les disciples de Lénine et de Zinoviev ajoutent volontiers quelques horions.

A Marseille, tout récemment, Jouhaux n'a pu prendre la parole, et la réunion des Variétés-Casino s'est terminée par un chahut dont le mobilier de l'établissement s'est cruellement senti.

A Valenciennes, Dumoulin s'est heurté à un groupe de noyauteurs, et le contact fut sans aménité.

« Ils m'ont traité de tous les noms, gémit-il; ils ont déversé sur moi toutes les injures et, en sortant, l'un d'eux m'a lancé lâchement un coup de pied au derrière. »

Désolant tableau, affligeante mésaventure et dont l'infortuné propagandiste est sorti tout endolori... dans son amour-propre.

Notre âme généreuse ne peut refuser à ces militants malmenés ses bien sympathiques condoléances.

Mais les dirigeants de la C.G.T. sont-ils en droit de se plaindre ?

Ce que les communistes appliquent au camarade Dumoulin n'est-ce pas la méthode d'action directe que la C. G. T. a elle-même, au temps de sa splendeur, préconisée ?

Le sabotage des réunions, n'est-ce pas dans les brochures d'un Poujet que les noyauteurs en ont trouvé les formules ?

Ils ont excité les haines, prêché à la classe ouvrière la violence, et voici que ces haines se retournent contre eux, que ces violences déchaînées se jettent brusquement à leur gorge !

Ceux qui se dressent aujourd'hui, l'injure à la bouche, contre les dirigeants, ce sont ceux dont les dirigeants ont attisé les passions.

Et les discordes, dont la C. G. T. est déchirée, ils en sont les auteurs responsables, avant d'en être les victimes.

Or, voici qu'au moment où l'organisation cégétiste décline et où son impuissance éclate à tous les yeux, ces syndicats chrétiens dont les meneurs rouges ont tenté d'étouffer le développement par les plus lâches attentats, se préparent à un Congrès qui manifesterà une fois de plus leur force et surtout leur profonde unité.

Je voudrais qu'au retour d'une de ces tournées dont ils reviennent écorchés, lassés, les militants majoritaires puissent assister aux réunions qui se préparent rue Cadet.

Ils y verraient les représentants de toutes les régions de France préparer, dans la plus fraternelle harmonie, le développement de leurs organisations. Ils y verraient réalisée cette unité ouvrière qu'ils ont, eux, en autorisant le déchaînement des haines, contribué à briser; ils comprendraient, en dépit de leurs préjugés, tout ce qu'il y a de force conquérante et de douceur dans cette intime union des cœurs chrétiens obstinément fidèles à leur volonté de restaurer le monde du travail par la concorde et par l'amour.

P.-L. C.

APRES FORTUNE FAITE

On lit dans le Journal des Affaires, numéro du 20 avril 1921, une annonce ainsi conçue :

Fonds de commerce

1955. Journal régional Midi-Ouest à céder. Très belle affaire à enlever. Le cédant se retire après fortune et resterait le temps nécessaire. Belle installation. Situation politique.

On aimerait à connaître le nom de cet homme politique qui cède son fonds après fortune !

A travers la presse syndicaliste

Le syndicalisme français traverse une crise très grave que les militants de la C. G. T. ne cherchent pas à dissimuler et dont ils ont fait une fois de plus, à l'occasion du 1^{er} mai, l'aveu mélancolique. Raison de plus pour les syndiqués chrétiens de rendre leur propagande plus intense.

C'est ce qu'écrivit René Michon dans la *Champagne syndicale* :

« L'ouvrier isolé ne compte pour rien dans la production moderne. Il se livre sans défense à un capitalisme inhumain dont l'idéal est de rémunérer faiblement, de produire beaucoup, de vendre cher, et par conséquent d'édifier une fortune hâtive au détriment des ouvriers et des consommateurs. »

« L'ouvrier isolé est faible et risque souvent de voir sa faiblesse exploitée par l'avidité d'employeurs sans scrupules, son travail marchandé, son salaire réduit, sa vie morale et matérielle méprisée. »

« On n'ose pas assez dire ces vérités et cependant, si les travailleurs ne s'organisent pas, s'ils ne savent pas unir leurs faibles individualités pour créer la puissance syndicale, ils seront la proie facile du capitalisme qui s'avère matérialiste dans son essence. »

« Sur plus de dix millions de travailleurs français, la C. F. T. C. en groupa à peine 200.000 et la C. G. T. à peine 500.000. Il en reste donc au bas mot 9.300.000 à amener aux organisations professionnelles ouvrières. Si chaque syndiqué était un syndicaliste, nous assisterions à une magnifique campagne de propagande, et en peu de temps nos effectifs atteindraient le million. »

Cette nécessité du syndicat apparaît à l'heure actuelle d'autant plus évidente que le patronat cherche à supprimer toutes les garanties que les ouvriers avaient pu conquérir. Dans certaines régions notamment ils rompent les contrats collectifs, ainsi que le constate le *Syndicaliste indépendant d'Alsace-Lorraine* :

« N'oublions pas que c'est au principe même du contrat collectif que les entrepreneurs veulent s'attaquer cette fois. »

« Un directeur influent des mines de combustibles n'a-t-il pas dit, lors des pourparlers de Forbach : « Nous ne voulons plus nous lier par un contrat collectif, nous voulons avoir les mains libres. »

« Ce que cela eut dire, ce n'est pas difficile à deviner : le patron ne veut pas de contrat collectif parce qu'il veut tout simplement dicter à l'ouvrier ses conditions. Il est de notre devoir de nous défendre de toutes nos forces contre ces tendances autocratiques. »

Mais pour que le syndicalisme ouvrier parvienne à défendre les intérêts professionnels de ses membres, il faut qu'à sa tête marchent de vrais chefs et non de mauvais bergers.

Dans le *Mineur*, Ferdinand Lyon trace ainsi le portrait de ces meneurs qui entraîneront derrière eux jusqu'à la victoire leurs frères de travail.

« Un chef doit être aimé, vénéré, respecté, obéi, soutenu; il ne doit jamais reculer devant son devoir; il doit être intelligent, actif, dévoué, prévoyant, d'un jugement sérieux et réfléchi, ne lançant jamais son œuvre au hasard, mais inflexible lorsqu'il est certain de la direction qu'il a choisie. »

« Aucune influence ne doit le corrompre, mais il doit lutter avec toute la puissance de son autorité par amour de ceux qu'il défend et qui se reposent en lui contre quiconque voudrait le détourner du chemin qu'il doit suivre et qu'il a comme devoir de ne jamais quitter. »

« Le père est le chef de famille; il doit en être l'exemple, le modèle, le soutien, jusqu'à la dernière limite de ses forces. »

« Puisqu'il en est ainsi dans la cellule de la vie familiale, il doit en être de même dans chacune des cellules de la vie sociale. »

« Je fais donc appel aux nôtres et à tous ceux qui ont la vraie notion du sens qu'il faut appliquer à ce mot, mais qu'ils sachent, eux surtout, qu'un chef ne peut rien malgré sa bravoure et son dévouement sans l'appui, la discipline et la cohésion de ses subordonnés. »

« Ne rougissez point de faire partie d'une œuvre qui porte dans les plis de son drapeau le respect de la famille, de la religion et de la patrie, mais soyez heureux et fiers de la servir. »

La participation des travailleurs à la gestion

Dans ces conclusions du Comité dauphinois d'Action sociale catholique, les lecteurs de la Vie sociale trouveront à la fois le rappel des principes qui dominent l'ensemble de la question et l'indication très précise de solutions concrètes. L'impression qui s'en dégage c'est que la participation des travailleurs à la direction doit plutôt s'exercer dans la profession, par la libre discussion des conventions collectives, que dans l'usine où il n'y a place que pour l'autorité d'un seul, où les organes de la représentation ouvrière (conseils d'usines ou conseils techniques) ne peuvent avoir qu'un vote consultatif. — S. B.

a) — La co-gestion, entendue comme participation des travailleurs à la direction des entreprises, intéresse-t-elle la théologie catholique ? Oui, si la question sociale est une question morale, si la nouvelle organisation des entreprises introduit une nouvelle conception de l'autorité, de nouveaux rapports entre les hommes.

Cette participation est-elle en contradiction avec le principe traditionnel d'autorité tel que le définit la théologie catholique ?

En aucune façon. La théologie catholique enseigne que l'autorité vient de Dieu, qu'elle est nécessaire à toute société, que l'obéissance lui est due; quant aux modes d'exercice de cette autorité, l'Eglise en a admis de multiples formes. Une entreprise ayant pour loi la convention, rien, du point de vue de la justice, n'empêche les parties d'admettre les travailleurs à la gestion. Il s'agit seulement de déterminer dans quelle mesure cette participation peut être admise sans aller contre l'ordre que la convention est chargée d'assurer. Mais le principe même d'une telle participation n'est pas contraire à la justice, et un contrat qui le reconnaît ne serait pas un contrat injuste.

b) — Suit-il de là que l'ouvrier puisse légitimement demander une part d'autorité dans l'entreprise, et que nous devions faire droit à ses réclamations sur ce point ?

Il ne semble pas. En droit, si la justice peut nous y autoriser, l'ordre, qu'il faut respecter pour le bien commun, nous l'interdit. L'ordre exige une autorité. La raison dernière de l'autorité réside dans l'ordre social nécessaire à notre développement normal voulu de Dieu. Dans toute société ordonnée, il faut des chefs et des subordonnés, le pouvoir du chef étant limité et défini par sa fin, qui est d'assurer l'ordre dans la sphère où il est le chef. L'ordre, voilà donc en quoi réside la raison dernière de l'autorité dans une entreprise. La direction des affaires exige un homme, capable d'avoir les initiatives, de prendre les décisions, d'engager les capitaux et d'encourir les responsabilités. Cette direction doit être autonome et unique.

Or, qu'est-ce qui désignera l'homme capable d'assumer cette tâche ? La compétence; et elle seule. La direction doit appartenir à ceux-là, et à ceux-là seuls, qui ont la compétence, non seulement technique, mais encore et surtout sociale, celle-ci consistant dans l'art de commander, parce que seule la compétence permet d'assurer l'ordre.

Seulement, si la compétence est une aptitude à l'exercice de l'autorité, elle ne confère pas le droit de l'exercer, tous les compétents ne sont pas des chefs. Il faut un fait concret qui s'ajoute à la compétence pour désigner le détenteur de l'autorité. Ce fait concret, dans le cas présent, est la propriété des capitaux.

La propriété n'est pas suffisante pour justifier l'existence du patronat. Elle ne saurait, en aucun cas, être considérée comme le principe et la cause de l'autorité; mais elle est la condition nécessaire de l'exercice de cette autorité : 1^o parce qu'elle met entre les mains de celui qui exerce l'autorité un moyen d'action indispensable, à savoir, les capitaux; 2^o parce qu'elle lui délègue le droit de disposer des capitaux. Il faut observer, au surplus, que la propriété représente des droits acquis dont il serait injuste de déposséder les détenteurs.

c) — Les faits confirment le droit, et témoignent que l'ordre social paraît bien exiger des chefs distincts de la main-d'œuvre.

En fait, la gestion ouvrière ne réussit pas. La raison de ce fait paraît être la suivante : les intérêts de l'entreprise (rendement, vente), et ceux du travail (salaires) étant différents quoique solidaires, nécessitent des organes particuliers. Ces intérêts peuvent être reliés dans les commissions mixtes en vue de l'intérêt général, commun aux deux. D'autre part, l'accès des personnes d'une catégorie à l'autre est toujours possible, mais la distinction doit demeurer entre les deux catégories : et d'ailleurs l'ouvrier qui, par sa com-

pétence, a réussi à s'élever d'une catégorie à l'autre, cesse d'être ouvrier, par le fait même.

L'institution d'une autorité dans l'entreprise paraît donc nécessitée par la nature même des choses. Ce régime, comme tout régime, peut engendrer des abus : ils ne sont que trop fréquents de nos jours. On doit tâcher de les redresser; ce sont là des cas d'espèce.

Toutefois le régime du patronat est perfectible et il est légitime et opportun de prévoir une plus large participation des travailleurs à l'organisation du travail d'exécution, selon le plan d'organisation professionnelle préconisée par les catholiques. Cette participation peut être envisagée dans l'usine et dans la profession au moyen des organes suivants :

a) Dans l'usine. — Le Conseil d'usine composé de délégués de la direction et des ouvriers et se réunissant périodiquement pour examiner les questions d'ordre intérieur, veiller à l'application des conventions collectives dans l'usine, arrêter le règlement d'atelier et résoudre les difficultés avant qu'elles ne dégénèrent en conflits. Le rôle du Conseil d'usine se limite à la conciliation et à la consultation. Ce rôle est défini de façon très exacte par les vœux de l'Association pour la Protection légale des travailleurs (juin 1919).

Le Comité technique. — Le Comité technique composé de représentants de la direction et des ouvriers et se réunissant périodiquement pour déterminer en commun les conditions de fabrication les plus avantageuses pour chaque produit, la meilleure utilisation des matières premières et le plus favorable emploi de la main-d'œuvre. Un type fort intéressant de Comité technique est fourni par M. Romanet, de la Maison Joya. Ce comité a un rôle consultatif.

b) Dans la profession. — Les questions du travail les plus importantes sont celles qui intéressent la profession entière. Il serait très dangereux de revenir à l'individualisme et à la libre concurrence en fragmentant par entreprises l'amélioration du régime actuel. C'est pourquoi l'intérêt particulier de l'entreprise ne doit pas détourner l'attention des travailleurs de l'intérêt général de la profession qui sera servi par l'organisation professionnelle.

Cette organisation professionnelle trouvera sa réalisation dans les Commissions mixtes composées de représentants des ouvriers et des patrons d'une profession et ayant pour but de préparer, de signer et de faire appliquer les conventions collectives de travail pour une région ou une nation. Ces commissions mixtes ou Conseils de travail devront se tenir en rapport avec les Commissions d'évaluation des prix et des Conseils de consommateurs et être représentés auprès des Pouvoirs publics. Cette organisation de la profession assure une réelle et large participation des travailleurs à la fixation des conditions de travail.

Quelques documents sur la Russie soviétique

Merrheim continue dans l'Information Sociale à publier sur la Russie des Soviets une série de documents que les communistes français s'obstinent à vouloir taire ou ignorer.

Dans le numéro du 24 avril, il publie, notamment sur les tentatives de nationalisation des terres, des renseignements qui méritent de retenir l'attention.

Dans les campagnes, Lénine avait organisé des « exploitations soviétiques ». Elles n'ont abouti qu'à un nouvel échec des méthodes bolchevistes.

« Au printemps de 1920, écrit M. Zagorsky, dans les 34 gouvernements de la Russie soviétique, le chiffre des « exploitations soviétiques » était de 3.625 avec une étendue globale de 1.399.385 déciatines, le nombre d'ouvriers occupés de 53.574 et 6.941 employés. Il y avait 30.000 chevaux et 36.000 têtes de bétail. »

A côté de ces « exploitations soviétiques » on créa des « communes villageoises » et des coopératives agraires.

Le nombre des paysans appartenant à ces communes s'élevait à la fin de 1919 à 1.921 et 320.000 membres. Et les Izvestia du 1^{er} avril 1920 signalait que la population reste hostile aux communes dont les membres sont souvent massacrés par les paysans. Dans certains cas, les autorités sont obligées de recourir à

Section des Dames

Dimanche, 5 juin, à 8 h. 3/4 précises, 18, rue Talensac, réunion générale syndicale.

Notre présidente et trois de nos collègues du Syndicat ont assisté au très important congrès de la Confédération française des Travailleurs chrétiens ; le compte-rendu de cet intéressant voyage nous sera fait. Prière très instante à toutes nos syndiquées d'assister à la réunion.

A l'issue de la réunion, on donnera les derniers avis relatifs à la kermesse.

Syndicat de l'Aiguille

Réunion générale le dimanche 12 juin.

Séance récréative, le dimanche 19 juin, à 4 heures, donnée au profit de l'aménagement de la salle des réunions syndicales.

VIE SYNDICALE

La tâche dévolue au modeste chroniqueur de cette rubrique lui est toujours douce à remplir. Tant de vitalité s'épanouit, s'affirme dans le Syndicat : adhésions toujours plus nombreuses, ardeur, entrain ; certaines présidentes de Commissions sont admirables dans la continuité de l'effort ! Les réunions groupent des nombres importants... les cours sont fidèlement suivis... bref, tout marche et marche bien.

Mais qu'il est particulièrement bon, ce mois-ci, de redire la glorieuse manifestation de notre cher Syndicat en la fête de celle qui est tout à la fois la sainte et la libératrice de la Patrie. Ce que fut à Nantes cette journée d'apothéose est un souvenir tel qu'à son évocation l'émotion et la joie ressenties en ce jour vous émeuvent encore. Qu'il fut beau ce long cortège groupant ceux qui représentaient le pays. Nos soldats d'abord, nos soldats si chers que Jeanne d'Arc eut reconnu pour siens par leur vaillance. Ils portaient avec amour ces reliques sacrées qui sont nos drapeaux... c'était toute l'histoire de la France qui passait, les témoins de ses joies, de ses triomphes, de ses deuils, mais de sa vaillance toujours. Brave comme les soldats de France. Vive la France !

Puis ce fut la longue théorie de l'espoir de la France, de tous les jeunes, des écoliers de France. Petits encore mais d'allure si fière déjà ; adolescents tout à la fois graves et ardents, tous sachant très bien, sentant dans leur cœur que l'idéal de Jeanne d'Arc devait être, était le leur : Dieu et Patrie.

Dans cet hommage ardent et sincère notre Syndicat catholique féminin était là ; lui aussi il apportait à Jeanne d'Arc sa louange, son admiration ; fièrement il a défilé ; avec amour il lui a offert ses fleurs.

Déduisons ensemble la leçon qui se dégage d'une telle vie ; à la tâche glorieuse

qui fut son devoir l'humble bergère de Domrémy se donna toute ; puisqu'elle devait batailler, elle, la douce, fut terrible à l'ennemi qu'elle devait vaincre puisqu'elle avait mission de sauver le royaume et le roi, elle, l'enfant aimante et simple, quitta les siens si chers et son doux pays de Lorraine. Puisqu'elle devait mener les soldats et les conduire à la victoire, elle, la vierge chaste se fit le chef bon, compatissant mais digne ; courageuse toujours et entraîneur par sa belle humeur constante et sa vaillance.

Eh bien ! nous aussi, syndiquées catholiques, une belle mission nous est donnée : faire régner l'amour et la justice dans le monde du travail. Que cet idéal qui nous est offert nous soit toujours présent. Bataillons contre les ennemis qui au lieu de cette concorde cherchent à attiser la lutte des classes. Comme à l'armée il faut des chefs qui commandent, des soldats qui obéissent. Jeanne d'Arc dut commander, ce fut là son devoir ; nous devons obéir, c'est là le nôtre ; faisons-le comme elle le fit, avec ardeur, avec valeur, avec fierté.

Et mettons entre nous cette bonté, cette compassion dont son cœur était plein, réalisons toujours mieux notre devise : Aimons-nous. Aidons-nous.

La Secrétaire,

M. S.

KERMESSE

Cette fois, j'agite la cloche pour la dernière fois, car à l'heure où paraîtront ces lignes quelques jours seulement nous sépareront de la kermesse. Donc, précisons très exactement :

Le dimanche 12 juin, le Groupement catholique féminin donnera sa kermesse annuelle. Comme l'an passé, elle se tiendra dans la grande propriété du grand Loquidy, boulevard Gabriel-Lauriol. L'ouverture des portes est fixée à 2 heures. Le droit d'entrée est de 50 centimes — les enfants ne paieront que 25 centimes. — Les syndiquées munies de leur carte n'auront pas à payer l'entrée.

Et maintenant, nos chères syndiquées, ayez toutes à cœur cette kermesse, notre kermesse. Elle est une jolie fête familiale et la grande ressource de la caisse. Que pas une de nous ne se désintéresse de sa réussite, mais bien au contraire que chacune y apporte sa collaboration. Il y a tant de manières : travailler aux gentils bibelots destinés à être vendus — procurer des lots pour la tombola — placer des billets, etc., etc. et puis trouver des marguerites, vous savez qu'il en faut à profusion, à brassées. Mettez à contribution vos parents, vos amis, susceptibles de vous en procurer, de vous aider à aller en ramasser. Que le samedi 11 et le dimanche matin 12 les blanches pâquerettes abondent au grand Loquidy. Il faut que la marguerite règne triomphalement, tout ce bienheureux dimanche 12 juin, pour notre kermesse.

Et puis encore, et puis, surtout, ardent syndiquées, faites intense propagande pour amener à la kermesse des centaines, des milliers de visiteurs. Promettez à tous, et nul ne sera déçu, la plus charmante des journées, dans le plus joli des décors et pour la meilleure des causes.

N. B. — Les syndiquées de bonne volonté sont instamment priées de se mettre en rapport avec Mlle Cizeau, présidente de la Commission des fêtes, pour les emplois à tenir le jour de la kermesse.

NOS VACANCES

« Nos vacances » ont eu, l'an passé, un succès énorme, si grand même qu'à notre vif regret nous n'avons pu satisfaire tout le monde. Aussi cette année nous avons fait plus encore avec le grand espoir qu'il n'y aura aucune déception.

Voici la liste des maisons de vacances mises à la disposition des syndiquées, et les conditions :

Saint-Jean-de-Monts : juillet, août, septembre, 8 francs par jour.

Le Croisic : août seulement (pas moins de 15 jours), 8 francs par jour.

Le Pouliguen : toute la saison, 125 francs pour 15 jours (on devra apporter linge et sucre).

Pontchâteau : toute la saison, 6 et 8 fr. par jour.

La Trémisnière (Quieta) : à partir du 19 juin, tous les dimanches. — Prix des repas : déjeuner de midi, 2 fr. 50 ; dîner, 4 fr. 50 ; goûter, 0 fr. 50.

Avis. — Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser à la Permanence, 18, rue Talensac, aux heures habituelles.

Comme l'an passé, une réduction sera faite sur les prix indiqués. Pour cela, deux conditions : être inscrite comme syndiquée avant Pâques... puis faire une bonne et fructueuse kermesse. Plus les résultats seront intéressants, plus la réduction sera importante. Alors que toutes se donnent de tout cœur à la kermesse.

FAMILLE SYNDICALE

Le 18 juin, à 10 heures, sera béni, en l'église Sainte-Anne, le mariage de

Mlle Marguerite Fenioux,

et de M. Marcel Tourelle.

Félicitations et vœux sincères.

Rapport sur le Congrès National

Nos délégués au Congrès des 14, 15 et 16 courant ont rapporté la meilleure impression des succès obtenus pendant l'année 1920-1921, tant aux élections prud'homales que pour l'action syndicale ; il reste beaucoup à faire encore, aussi espérons-nous que l'année syndicale qui s'ouvre nous apportera la solution désirée à plusieurs questions importantes. Sur la demande des délégués de Bordeaux où trois syndicats fédérés ont conclu une convention collective avec la Chambre syndicale des commerçants détaillants de la Gironde, principalement en ce qui concerne la semaine anglaise, le Congrès a décidé d'envoyer au ministre du Travail un vœu demandant que les décrets d'administration publique pour l'application de la journée de huit heures paraissent dans le plus court délai et s'inspirent des dispositions suivantes :

Que les 48 heures légales de travail hebdomadaire, considérées comme un maximum, soient réparties de manière à ménager un repos ininterrompu de 36 heures consécutives au moins ; que ce repos porte

suivant les établissements : pour les usines, ateliers, administrations et maisons de gros, du samedi midi à la reprise du lundi matin ; pour les magasins de détail, de la fermeture du samedi soir au lundi après déjeuner.

D'autre part, le Congrès a émis le vœu que suivant la proposition de loi déposée autrefois par M. Jean Lerolle, les conventions collectives de travail, une fois conclues, puissent faire l'objet d'un règlement d'administration publique les appliquant à l'ensemble d'une localité ou d'une région.

Un compte-rendu plus détaillé du Congrès sera donné dans le prochain « Messager ».

Pour recruter il faut :

Conquérir l'estime. — Pour que l'apostolat du Syndicat soit fécond, il faut que ses membres aient conquis l'estime générale par leur valeur morale et professionnelle, tant du côté patronal que du côté employé. Du côté patronal, que de préjugés n'avons-nous pas vus tomber quand les patrons ont reconnu dans les syndiqués l'élite morale et professionnelle de leur maison. J'ai connu un syndiqué qui s'était si bien imposé par sa valeur morale et sa compétence professionnelle que son patron n'introduisait dans sa maison aucune réforme sans l'avoir auparavant fait appeler.

Les syndiqués reconnaissent tous que leur unité d'action est subordonnée à l'unité de leur vie morale et religieuse. Combien de fois n'avons-nous pas constaté leur sévérité pour admettre parmi eux des employés à moralité douteuse ? Cette sévérité, ils la justifiaient en affirmant qu'il est pénible à des hommes honnêtes de se trouver en contact avec d'autres qui le sont moins ; que l'esprit de famille qui doit régner dans le Syndicat en serait vite altéré et sa bonne réputation compromise. Les employés honnêtes s'éloigneraient vite d'un groupement n'offrant plus toutes les garanties d'une organisation sérieuse.

Voilà toutes les raisons pour lesquelles les Syndicats libres ont inséré dans leurs statuts cette première clause d'admission : « Etre catholique, avoir bonne vie et bonnes mœurs », et adhérer à la doctrine syndicale qui impose le respect de la religion, de la famille, de la propriété.

Collaboration avec la C. G. T. — Toutefois, quand l'intérêt de la profession l'exige, le Syndicat pourra momentanément, et pour une campagne ou une revendication légitime, s'unir avec des Syndicats neutres ou socialistes.

C'est ainsi, par exemple, que le Syndicat libre des employés de Grenoble a agi en collaboration avec les Syndicats neutres de cette ville et ceux affiliés à la C. G. T., pour faire aboutir une réforme d'ordre général concernant la fermeture moins tardive des magasins.

Nous tenons, du reste, à bien préciser que nous estimons que cette collaboration avec des associations animées de principes opposés aux nôtres ne saurait être que temporaire, pour une action professionnelle très déterminée, et que nous entendons conserver toute notre liberté d'action vis-à-vis des Syndicats neutres ou socialistes.

Que nos adversaires ne nous parlent donc pas de notre intolérance, qu'ils voudraient rendre responsable de la division des forces ouvrières ! La division, ce n'est pas nous qui l'avons créée. La C. G. T., depuis plusieurs années, s'était nettement écartée de son rôle professionnel pour organiser des campagnes politiques. L'anticléricalisme et l'antimilitarisme faisaient partie intégrante de son programme. Ces Syndicats ne pouvaient pourtant pas avoir la prétention d'attirer dans leurs rangs des employés dont ils bafouaient la religion et attaquaient sans cesse les sentiments les plus chers !

Du reste, il nous suffira de citer un fait de notre histoire syndicale pour prouver que, s'il y a eu intolérance et sectarisme, cela n'a pas été de notre côté.

En décembre 1917, pour l'élaboration et l'application de son tarif de la soierie, le Syndicat libre du tissage de Voiron fit appel à la collaboration du Syndicat de la C. G. T. De ce travail en commun devaient résulter d'énormes avantages pour tous les membres de la profession. Dans un esprit de haine religieuse, méconnaissant les intérêts ouvriers, le Syndicat de la C. G. T. répondit qu'il ne collaborait pas avec nos Syndicats parce que catholiques. Sans se décourager, ceux-ci ont assumé seuls la lourde charge d'établir le nouveau tarif et de le faire appliquer dans toutes les usines du département.

Voilà quelques idées directrices sur ce point si important du recrutement catholique des Syndicats. Notre modeste expérience paraît, en douze années, avoir confirmé la théorie par des résultats.

Le Gérant : E. FARGIER.

NANTES. — Imprimerie DUPAS et C^o,
57, rue Saint-Clément.

Maison LEGLAS-MAURICE

LEGLAS-MAURICE & JAMIN

SUCESSEURS

Téléph. 4.81 - 9 & 11, Rue de Briord, NANTES - Téléph. 4.81

MEUBLES DE LUXE - MEUBLES A BON MARCHÉ - RIDEAUX - LITERIE - TAPIS
Manufacture au Mont-Goguet

GRANDE PHARMACIE DE PARIS

Place Royale - NANTES - Rue d'Orléans

Prix les plus réduits - Produits les plus purs

Réduction 5 %, sur présentation de leur carte, à tous les Membres des Syndicats de l'Union

SPÉCIALITÉS ET EAUX MINÉRALES EXCEPTÉES

VISITEZ A NANTES LES GRANDS MAGASINS

DECRÉ FRÈRES

Les PLUS IMPORTANTS et le MEILLEUR MARCHÉ de TOUS les MAGASINS